



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Mesures prises ou proposées pour assurer
l'application des résolutions de l'Organisation
des Nations Unies sur la normalisation
des noms géographiques**

Appellation commémorative de caractéristiques géographiques au Canada

Document présenté par le Canada**

Résumé***

À la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, en 2004, le Canada avait présenté un document sur l'historique de la pratique de l'appellation commémorative au Canada depuis la création en 1897 de l'Autorité nationale responsable de l'appellation. En juin 2006, la Commission de toponymie du Canada a adopté des directives applicables à l'appellation commémorative des caractéristiques géographiques. Ces directives définissent des critères pour veiller à la cohérence de ces pratiques dans tout le Canada et fournissent un modèle aux autorités responsables de l'appellation qui souhaitent élaborer leurs propres directives.

Ces directives comportent une introduction explicitant la raison d'être du document suivie de l'énoncé des principes directeurs ainsi que des procédures à suivre en matière d'appellation commémorative. Dans un appendice figurent les coordonnées des autorités dans les provinces et territoires du Canada qui sont responsables des décisions prises en matière d'appellation.

* E/CONF.98/1.

** Établi par le Conseil des noms géographiques du Canada.

*** Le texte intégral de ce document sera publié en anglais et en français sous les cotes E/CONF.98/102/Add.1/EN et E/CONF.98/102/Add.1/FR.

